

COMMUNIQUE FEDERAL

le 26 Février 2019

## **AIDE SOIGNANT, UN METIER EN PERIL ???**

Selon le journal « ESPACE INFIRMIER », le métier d'aide-soignant aurait perdu son aura, il en veut pour preuve que ces deux dernières années le nombre de candidats au concours a chuté de moitié.

Pour la **CFTC**, cela s'explique à plusieurs niveaux : la pénibilité du métier, les contraintes physiques et psychiques, la difficulté de conjuguer vie professionnelle et vie familiale sans oublier les salaires.

**Mme la Ministre avait promis une amélioration des rémunérations dans la filière personnes âgées et une fois de plus, la montagne a accouché d'une souris, la réponse n'est pas à la hauteur des espérances et encore moins des enjeux !**

Les budgets de formation sont devenus squelettiques et aujourd'hui il est presque impossible d'obtenir une formation promotionnelle y compris en interne.

Et ceci ne va pas s'arranger car la promotion souvent demandée par les aides soignant-e-s est celle d'infirmier-ère et va être impactée par le mode d'intégration des étudiant-e-s en IFSI.

En effet, la suppression du concours d'entrée en IFSI au profit de Parcours Sup a été actée.

Quelles seront les organisations mises en place pour permettre aux aides soignant-e-s de l'intégrer ?

La **CFTC** qui a toujours milité pour que le bac soit la porte d'entrée, mais a toujours défendu les promotions internes, est très inquiète.

La **CFTC** demande une voie d'accès aux IFSI par une VAE spécifique qui doit se décliner dès maintenant.

**Pénibilité, souffrance au travail, salaire de misère, ne peuvent attirer les jeunes à s'engager dans cette profession.**

.../...

**WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR**

Fédération CFTC Santé Sociaux - 34 quai de la Loire - 75019 Paris  
tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr

## La CFTC s'engage à défendre

- Une révision du programme de formation, dans le cadre d'une augmentation de la durée des études portées à 18 mois.

Formation qui s'appuiera sur des modules approfondis en gériatrie, en développement numérique et robotique, en soins délégués par l'infirmière.

- Un reclassement en catégorie B pour les aides-soignant-e-s, les auxiliaires de puériculture, les AMP accompagné d'une revalorisation salariale à la hauteur des enjeux et des primes incluses dans les salaires.
- Des ratios en EHPAD avec un agent par personne âgée.
- Des formations qualifiantes préparant au développement de carrières et préparant les prochaines mutations de la Santé.
- La CFTC demande avec force que toute la carrière soit prise dans le compte pénibilité.

**La CFTC demande à Madame la Ministre de la santé, un vrai redressement de la situation dans tout le secteur de la santé, public privé et médico – social.**